

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° AS524

présenté par

M. Daniel, M. Vignal, M. Damaisin, Mme Josso, M. Girardin, M. Cazenove, Mme Racon-Bouzon,  
M. Testé, M. Cesarini et M. Freschi

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

I. – À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de trois ans, à titre expérimental, l'État autorise dans les deux régions déterminées par les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale la réalisation, par les pharmacies d'officine, des Test Rapide d'Orientation de Diagnostic pour l'angine ou la grippe.

II. – Un décret détermine les régions concernées par l'expérimentation et fixe le champ et les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation prévue au I. Il précise les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation.

Un rapport d'évaluation est réalisé par le Gouvernement et, au terme de l'expérimentation, remis au Parlement.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'émergence des résistances bactériennes est identifiée par l'OMS comme l'une des menaces majeures. De plus, la consommation d'antibiotiques en France est supérieure de 30 % à la moyenne européenne.

Dans ce contexte, la stratégie nationale de santé fixe comme objectif une réduction de 25 % de la consommation d'ici 2020. Afin de mener à bien cet objectif, il est nécessaire d'impliquer les pharmaciens dans la réalisation de ces Tests Rapides d'Orientation de Diagnostic (TROD). Pour y parvenir, il conviendrait de former les pharmaciens et mettre gratuitement à leur disposition les TROD sur le site de l'Assurance Maladie. En outre, il conviendrait de protocoliser la réalisation de ces TROD, mettre en place des arbres décisionnels et plus généralement valoriser la pratique de TROD en officine par une rémunération adaptée. Ce service pharmaceutique permettrait de limiter les consultations médicales non nécessaires, présenterait une vertu pédagogique et améliorerait la pertinence des prescriptions.

Cet amendement propose donc d'impliquer le pharmacien dans la réalisation des TROD pour l'angine et la grippe afin de lutter contre l'antibiorésistance.